



Grenoble, le 24 MAR. 2016

**ÉRIC PIOLLE**  
MAIRE DE GRENOBLE

**Union des Habitants du Centre-Ville**  
3 PASSAGE DU PALAIS  
38000 GRENOBLE

Réf : CAB/EP/LC/SOB/2016/052  
GED : 2016/001318

Madame, Monsieur,

J'ai bien pris connaissance de votre nouveau courrier concernant votre demande de prolongation de l'arrêté relatif à la consommation d'alcool dans l'espace public.

Vous m'interpellez sur la question des personnes en errance. Ce sujet mobilise fortement la municipalité.

C'est pourquoi, avec Madame Elisa MARTIN, Adjointe en charge de la Tranquillité Publique, nous développons une politique transversale qui vise à apporter des solutions concrètes aux questions soulevées par cette problématique.

Nous poursuivons en effet un travail en étroite partenariat avec l'ensemble des associations qui prennent en charge ces personnes afin de favoriser leur réinsertion, et assurer un suivi social précis des personnes à la rue.

Nous avons également chargé la Police Municipale de verbaliser l'alcoolisation massive, la non-tenue des chiens en laisse. Nous leur avons aussi demandé de veiller à ce que les groupes se dispersent lorsqu'ils nous paraissent par leurs agissements être susceptibles d'engendrer des nuisances pour les voisins, les riverains ou même les passants occasionnels.

Notre détermination en matière de lutte contre l'insécurité dans notre ville est totale sans nous substituer à l'Etat dont c'est la compétence régalienne. Notre dispositif municipal de tranquillité publique a été renforcé entre 2014 et 2015. En un an, le taux d'interpellation dans notre ville pour fait de nuisance (ivresse publique et manifeste, nuisances sonores, chiens, etc.) est passé de 106 à 224. La fermeté de la Police Municipale a ainsi été réaffirmée. De plus, notre mobilisation depuis le début du mandat a également permis d'obtenir de l'Etat des renforts policiers.

Enfin, pour répondre à vos attentes, nous avons prolongé jusqu'au 30 avril prochain l'arrêté de consommation d'alcool sur la voie publique, dont vous trouverez une copie ci-jointe.

Avec l'assurance de mon écoute attentive sur ce sujet sensible, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

**ÉRIC PIOLLE**  
*Eric Piolle*

PJ : 1 arrêté municipal